

COMPTE RENDU PRESSE

Conseil Municipal du mercredi 5 mars 2014

Ce mercredi 5 mars 2014, le Conseil Municipal de la Commune de Gouville-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire sous la présidence de Monsieur Erick BEAUFILS, Maire.

Etaient présents: Yves GOSSELIN, Michèle AGNES, François LEGRAS, Bernard MARC, Gérard LARSONNEUR, Valérie LAISNEY, Pascale DUBOSCQ, Philippe GOSSELIN, Françoise K'DUAL, Gaëtan COENEN, Auguste TESSON

Pouvoirs : Éric COLIN ayant donné pouvoir à Yves GOSSELIN
Pierrette FILTOPOULOS ayant donné pouvoir à Erick BEAUFILS
Béatrice GOSSELIN ayant donné pouvoir à Gérard LARSONNEUR
Jean-Pierre LEGOUBEY ayant donné pouvoir à Michèle AGNES
Richard VIVIEN ayant donné pouvoir à François LEGRAS

I – Désignation d'un secrétaire de séance

A l'unanimité Bernard MARC est désigné secrétaire de séance.

II – Approbation du procès verbal de la réunion du 3 février 2014

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 3 février 2014.

III – Demande d'effacement du réseau électrique rue du 28 juillet 1944

Dans l'objectif de prévisions de futurs travaux d'effacement du réseau électrique, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'inscrire un programme d'effacement de réseaux pour les années 2014 et 2015 : la rue du 28 Juillet 1944, depuis la Mairie et jusqu'à l'intersection de la rue de la Vincenterie, pour l'année 2015 et la route de Montsurvent pour l'année 2016. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à déposer toutes les demandes de subvention auxquelles ces travaux seront éligibles auprès du SDEM.

Par ailleurs, le conseil municipal décide de déposer une demande auprès du Syndicat d'eau pour un déplacement et un renouvellement si nécessaire, de la canalisation d'eau potable rue du 28 Juillet 1944.

IV – Fleurissement de Gouville plage

Avant d'aborder le point suivant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire a laissé Antoine GILLES, agent en charge du fleurissement, présenter son projet aux conseillers pour fleurir le secteur de « Gouville plage ». Monsieur le maire rappelle que ce projet fait suite aux dernières remarques du jury qui reprochait à la commune de ne pas fleurir ce secteur. Après avoir entendu l'exposé de Monsieur GILLES, prévoyant un projet de fleurissement « mobile » grâce notamment à 5 pots de fleurs d'1.20 m de hauteur et de diamètre (disposés dans un aménagement global de pins parasols et de canivelles) pour une enveloppe d'environ 5 000 € HT, le conseil municipal décide à la majorité (une abstention) de retenir ce projet et charge

Antoine GILLES de le mettre en œuvre pour cette prochaine saison 2014. Un des atouts que présente ce projet présenté est de prévoir un fleurissement estival, les pots seront rentrés à chaque hiver assurant ainsi la pérennité de l'investissement.

V – Contrôles et inspection télévisée des réseaux EU et EP sur le site de la Filature

Dans le cadre des travaux d'aménagements du site de la Filature, il convient de procéder au contrôle et visionnages des réseaux d'eaux usées et eaux pluviales. Nous avons consulté deux entreprises :

1. AUTO BILAN RESEAUX qui propose de réaliser cette prestation pour le prix de 3 990 € HT, soit 4 788 € TTC
2. STGS qui propose la même prestation au prix de 3 530 € HT, soit 4 236 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'offre moins disante de l'entreprise STGS. Une demande sera faite au bureau d'études PRYTECH pour que les réseaux soient identifiés précisément sur un plan à l'occasion de ces contrôles.

VII – Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de restauration de la cale et demande de D.E.T.R.

Dans le cadre des travaux de réparation de la cale, déjà abordés à plusieurs reprises lors de précédentes réunions, il était envisagé que ces travaux relèvent de la compétence communautaire et une récente réunion s'est tenue avec madame la Sous-Préfète. Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a été précisé que les travaux étaient de la responsabilité communale et qu'à ce titre, il nous appartenait de régulariser notre cale sous la forme d'une demande d'autorisation d'occupation temporaire, dont le dossier administratif est en cours par les services de la mairie. Et ainsi, les travaux seront à la charge de la commune. Aussi, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir un maître d'œuvre pour assurer la rédaction du DCE et le suivi des travaux.

Le devis du cabinet VARIANCE dont le montant s'élève à 4 000 € HT, soit 4 800 € TTC (2 500 € pour le projet et l'assistance aux contrats de travaux et 1 500 € pour le visa, la direction d'exécution et l'assistance à la réception).est retenu pour assurer ces prestations.

Une demande de subvention au titre de la D.E.T.R. sera déposée dans les meilleurs délais et la régularisation administrative de la cale enregistrée auprès des services de la DDTM.

VIII – Avancement de la zone commerciale

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la récente rencontre avec le groupe U, le 26 février. Le projet de supermarché et de la station-service se précisent en termes de délais de réalisation et un panneau indiquant l'ouverture de ces services sera prochainement installé sur l'emprise foncière prévue à cet effet, ouverture de la station-service avant Noël 2014 et ouverture du supermarché en mars 2015.

IX – Reconduction d'un bail commercial

Le bail commercial pour la boulangerie « Le Chardon Bleu » arrive à échéance le 31 mars prochain. A ce titre il est décidé à l'unanimité de le reconduire dans les mêmes conditions, soit un loyer mensuel de 494.38 € HT au 01/04/2014, revalorisé tous les 3 ans sur la base de l'indice du coût de la construction et pour une durée de 9 ans à compter du 01/04/2014.

Monsieur le Maire informe le conseil d'une prochaine ouverture de concession de véhicules d'occasion sur un terrain privé au Rond-Point de la Touristique, la commune informera le futur exploitant de la demande d'autorisation d'urbanisme qui lui appartient pour l'implantation du cabanon envisagé.

X – Travaux de défense contre la mer

Depuis la tempête de début février qui avait attaqué la dune, les agents techniques travaillent sans relâche pour mettre en place de nouvelles protections à l'aide de sacs remplis de sable. A ce jour, environ un linéaire de 250/300 mètres a été réalisé avec 3 rangées de sacs. A terme il faudrait prévoir 5 à 6 rangées de sacs sur toute la longueur représentant environ 800/900 mètres. Pour cette première tranche réalisée, la dépense s'élève à 16 300 € HT sachant que nous avons encore des sacs pour faire 3 rangées tout du long des 800 m. (Pour info 2 250 sacs achetés à ce jour = 9 450 € HT, le reste = du bidime)

Le coût total pour doubler les rangées sur toute la longueur s'élèverait environ à 33 000 € HT, sans la main d'œuvre ! pour cela, la commission des travaux devra se réunir pour prévoir les prochaines interventions. Et une somme globale sera inscrite au prochain budget.

XI – Classement du camping

Suite à la loi de développement et de modernisation des services touristiques, une démarche de classement avait été engagée en 2013 en vue de maintenir notre camping au classement de 3 étoiles. La nouvelle procédure prévoit un contrôle (audit) par un organisme accrédité pour effectuer les visites de contrôle. Ce diagnostic avait été réalisé par la SOCOTEC et nous a conduits à recevoir un avis défavorable. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de renouveler la démarche cette année, ne demandant qu'un classement 2 étoiles (pour lequel nos équipements vraisemblablement sont conformes) et approuve à l'unanimité le devis de la SOCOTEC pour cette prestation d'un montant de 440 € HT, soit 528 € TTC. Cette démarche restant indispensable car le code des impôts subordonne pour les campings l'application du taux réduit de TVA (10 %) à la détention d'un classement effectif.

Monsieur le Maire fait lecture du rapport de l'avocat suite au jugement de la Cour d'Appel de Nantes, qui confirme le jugement du Tribunal Administratif de Caen. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de se pourvoir en cassation dans l'affaire du permis d'aménager d'extension du camping contre l'association MANCHE NATURE. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à saisir un avocat pour représenter la commune au Conseil d'Etat.

XII – Organisation de la tenue des bureaux de vote pour les Municipales

Tous les conseillers ont donné leurs disponibilités et 4 tableaux de permanence seront réalisés pour les plages horaires du matin (7h45-13h) et de l'après-midi (13h-18h) pour les 2 bureaux de vote.

XIII - Divers

- Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du courrier de Mme Rigot, qui demande un démenti sur le fait qu'elle aurait vendu une partie de sa clientèle à une

personne du cabinet d'infirmiers de Blainville, comme cela a été dit lors de la dernière réunion du 3 février.

- Demande de subvention pour l'opération humanitaire, le 4L Trophy, pour Teddy VIMOND et Florent GOUPILLE : accord unanime du conseil municipal de leur attribuer la somme de 200 €.
- 2^{ème} tranche de Points d'Apports Volontaires Enterrés : le conseil municipal rappelle sa commande pour 2 P.A.V.E, l'un en attente de livraison prévu derrière la salle des fêtes et l'autre, un double qui est à acter dans la prochaine commande, prévu d'être installé sur la zone commerciale. Cette information sera transmise sans tarder à la communauté de communes.
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la prochaine élaboration des menus de la cantine scolaire à laquelle seront dorénavant associés 6 parents d'élèves et la directrice des écoles.
- Reversement d'une subvention exceptionnelle au titre de l'année 2013 à l'office tourisme d'une somme de 5 110 € correspondant à la taxe de séjour.
- des travaux s'est rendue le 12 février au passage des Fresnes concernant la question des chicanes. Après avoir entendu Yves Gosselin, rapporteur de la commission des travaux, le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir ces chicanes.
- Monsieur le Maire informe que l'organisation de la cérémonie de citoyenneté est prévue ce samedi 8 mars à 11 heures. Valérie LAISNEY, Michèle AGNES, Yves GOSSELIN, François LEGRAS, Gérard LARSONNEUR et Auguste TESSON seront présents.
- Couverture de la toiture de la salle de convivialité (ancienne cantine) : travaux déjà évoqués et dont nous avons le devis de l'entreprise LEJOLIVET comprenant une toiture neuve sur la partie cuisine pour un montant de 4 671.38 € HT et une proposition pour l'autre partie soit en remaniage pour un montant de 7 346 € HT soit toiture neuve pour un montant 11 056.20 € HT. Proposition de déposer dès demain une demande de DETR au titre de ces travaux de réhabilitation de notre salle de convivialité sur la base d'une toiture neuve.

TOUR DE TABLE :

- Bernard MARC propose que le rapport de projet de sauvegarde des dunes de Gouville soit à la disposition du public. Le conseil municipal le charge de le transmettre à la médiathèque.
- Monsieur le Maire, en cette possible dernière réunion de conseil municipal avant les prochaines élections et a remercié à ce titre l'ensemble des conseillers pour leur investissement, Monsieur Marc, Madame K'DUAL, Mr TESSON et Mr LEGRAS pour leur active participation à l'élaboration du P.L.U, les adjoints pour leur présence active et leurs actions nombreuses dans leur compétence.

